



Décision du Conseil communal de Chésereux prise lors de sa séance du 5 octobre 2023

Préavis municipal 25/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté.

(Cette décision devant encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.)

Chésereux, le 6 octobre 2023
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 6 octobre 2023 au 20 octobre 2023

« Conformément aux articles 160 et ss. LEP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »